

L'HISTOIRE

En 1936, quand le gouvernement du Front Populaire eut voté la loi sur les congés payés, c'est à vélo que les gens sont partis vers les plages. Il faut dire que, transports mis à part, rien n'avait été prévu, à l'échelle de l'évènement, pour les accueillir. Aucune structure touristique n'existait qui put recevoir tant de monde ! Tout était à faire à ce sujet, mais, deux ans après, la guerre éclatait et la France eut d'autres préoccupations que la construction de Centres de vacances. Heureusement, le programme du CNR n'oublia pas ce problème et, à la Libération, le tourisme social fut confié aux associations d'Éducation Populaire et aux Comités d'Entreprises, qui venaient d'être créés.

L'idée fondamentale du CNR, que l'on retrouve dans son autre grande création que fut la Sécurité Sociale, c'est que **les améliorations sociales**, gagnées par les luttes des travailleurs - temps de repos (ou temps libre), salaires (et cotisations) - **ce gain leur appartient**, tout comme leur salaire. De même que les cotisations sociales, qui seront gérées et redistribuées solidairement par les organisations représentatives des salariés, une partie du temps libre, également, devra être **gérée par les organisations de salariés, selon les priorités définies par les salariés eux-mêmes**.

Sur cette notion de priorité, la CGT a toujours défendu l'idée que celle des travailleurs, c'était d'en finir avec l'exploitation. Ainsi les activités, qu'elles soient sociales, éducatives ou culturelles, devaient s'inscrire, avant tout, dans une perspective émancipatrice. C'est ce débat qui, encore aujourd'hui, oppose notre syndicat aux syndicats réformistes. Ils ne voient, dans les cotisations, que du salaire différé, à rendre à chaque salarié, alors que nous affirmons le caractère socialisé de ces sommes et que leur emploi doit répondre aux besoins exprimés collectivement par les salariés.

Parallèlement, la loi de 1945, qui crée les CE, leur octroie deux autres prérogatives tout à fait essentielles : un regard sur l'activité économique des entreprises et l'organisation des activités culturelles, sportives et de loisirs sur le lieu de travail.

VACANCES ET TOURISME

Ainsi, dès leur création, les CE ont dû prendre en charge le tourisme social. Pendant des décennies ils seront les seuls à investir, à créer des Centres de Vacances pour les travailleurs ou des Colonies pour leurs enfants. Sans les efforts des CE, la loi sur les congés payés, bien qu'établie, n'aurait eu qu'une portée, et des avantages, beaucoup moins importants.

Dans leur action, pour l'émancipation des travailleurs, les CE vont aller bien au delà de la seule responsabilité d'assurer de bonnes conditions de repos de ceux-ci : les villages de vacances seront aussi des lieux d'activités multiples : sportives (voile, ski, etc...), artistiques (peinture, photo, etc...) et culturelles (visites de musées et autres richesses touristiques). C'est, en grande partie, grâce à cette prise en charge, que des villes se développèrent en devenant des stations balnéaires ou des centres de sports d'hiver. Toute une économie se mit en place, créant des emplois permettant à beaucoup de « vivre pays ». Le tourisme de masse ainsi développé, devint peu à peu un enjeu économique...

Il n'en fallait pas plus pour que le secteur marchand ne flaire une bonne affaire et décide de s'en emparer et d'investir à son tour dans des organisations de tourisme. Certains se souviennent de la création à cette époque du Club Méditerranée par un ancien du tourisme social.

Or, les capitalistes cherchent la rentabilité immédiate, et rapidement, il devint évident, pour ces investisseurs, que les subventions, accordées par les CE à leurs mandants, constituaient un avantage décisif pour ces derniers. Aussi, loin d'admettre que ces subventions étaient un outil de justice sociale, ils dénoncèrent une atteinte inadmissible à la concurrence libre et non faussée !

La logique capitaliste est simple : investir dans des réalisations touristiques, puis vendre très cher ces produits pour leur assurer une rentabilité maximum, obligeant, du même coup, les CE à devoir

Ainsi, quand le CEOA demande à ce que les subventions, ne soient plus attribuées en fonction des revenus mais, soient égales pour tous et qu'il préconise qu'elles puissent être appliquées partout, et pas uniquement sur les centres du CCE, il s'inscrit dans cette logique.

subventionner ces tarifs pour permettre aux salariés d'y accéder . De la sorte, à défaut de pouvoir supprimer les CE, on détourne habilement les subventions, qu'ils accordent, pour assurer indirectement la rentabilité du capital.

ACTIVITES CULTURELLES

Ce que l'on observe dans le domaine du tourisme social, est à l'œuvre dans les activités culturelles, sportives et de loisirs. Longtemps, parce que ces activités représentaient un coût important et que le public était à conquérir, le secteur marchand ne s'y est pas intéressé. Ainsi, pendant près de 40 ans, les CE furent seuls, avec certaines municipalités, à ouvrir des bibliothèques, à se battre pour la lecture publique et pour que les travailleurs accèdent aux théâtres, aux concerts. Ils furent les seuls encore à créer des animations sur le lieu de travail, à y inviter des artistes, des chercheurs, etc...

Notre organisation syndicale affirme, depuis toujours, que la culture développe l'esprit critique et que, grâce à cela, les travailleurs prendront plus vite conscience de leur exploitation.

Avant même la création des syndicats, à la fin du 19ème siècle, les Bourses du Travail ne concevaient pas l'action sociale sans actions culturelles éducatives pour élever le niveau de conscience des salariés. Au sujet de ces dernières rappellons que la CGT fut partie prenante dans la création des festivals de Cannes, pour le cinéma, et d'Avignon, pour le théâtre.

Si, pour notre part, nous sommes persuadés des bienfaits du développement culturel à l'encontre des exploités, pour leur part ceux-ci en apprécient la nuisance à leur égard...

Certes, n'ayons pas d'illusion sur les résultats de ces actions car, bien qu'elles soient toujours une source d'enrichissement intellectuel pour les travailleurs, **la prise de conscience** des changements nécessaires **est encore un objectif à atteindre**. Sur ce plan, l'évolution n'est pas terminée. Cependant l'aspiration à la culture est devenue aujourd'hui une réalité. On peut s'interroger sur leurs contenus, mais la demande d'œuvres, de spectacles, de pratiques culturelles n'a jamais été aussi forte. Sans l'action des CE ce résultat là n'aurait jamais été obtenu.

La télévision, contrôlée par le pouvoir, va servir et accompagner cet objectif, tant par les informations qu'elle donne que par les émissions qu'elle diffuse. Ainsi, et ils ne sont pas les seuls, les magasins Carrefour disposent de leur propres billetteries : ce qui devait servir à l'élévation du niveau intellectuel est à présent utilisé pour doper la consommation.

Du coup, et comme il l'avait fait pour le tourisme social, le marché tente aujourd'hui de capter le secteur culturel à son profit. Mais un problème subsiste : **le rôle subversif de la culture** ! Aussi, pour contourner l'obstacle les capitaux tentent de faire de la culture une marchandise comme les autres ! C'est ainsi que naîtront ces grosses productions que tout le monde connaît , et dont la seule vocation est de distraire (*dans tous les sens du terme, notamment -détourner l'attention- de ce qui est important*).

CONTRÔLE de l' ACTIVITE des ENTREPRISES

Après les manœuvres de récupération, par les tenants du Capital, décrites plus haut, il reste finalement une attaque, la plus importante en fait, contre les prérogatives économiques des CE. En dénaturant le rôle social et culturel des CE, le patronat sait qu'il affaiblit considérablement leur possibilité d'entraînement et qu'il les prive du rapport de forces, dont ils ont besoin, pour jouer leur rôle de contrôle des Entreprises.

Si, demain, le CCE d'Air France ne devait plus être celui qui organise, dans un esprit solidaire, les vacances des adultes et des enfants, croyez-vous que ses avis sur la marche de l'Entreprise seraient écoutés avec autant d'intérêt? Faudrait-il déduire de tout ceci que les CE ont fait leur temps et que l'on doit passer à autre chose? Raisonner ainsi reviendrait à se donner le coup de grâce que le patronat rêve d'asséner !!!

Dans son livre « **Le soleil en partage** », Gérard Gaudicheau, ancien Secrétaire Général du CCE, donne un exemple : quand il a été élu en 1963, le CCE était dans une situation financière dramatique et son avenir n'était pas assuré. La première chose qui fut faite a été de mettre la Direction d' AF, face à ses responsabilités et de la contraindre, ainsi, à assurer la pérennité du CCE.

Disant cela nous ne voulons donner de leçon à personne, car la situation économique et le rapport de forces étaient bien différents de ceux d'aujourd'hui. La deuxième chose qui fut faite a été de remettre à plat l'ensemble des activités, en redéfinissant les besoins et ce qu'il était possible de réaliser.

Le rapport d'un « comité ad hoc » fut adopté par la majorité des syndicats et servit de feuille de route pendant des années.

Le rôle des CE n'est pas de se faire les serviteurs de la pensée dominante, mais, bien au contraire, de permettre sur le lieu même du travail, des confrontations entre les créations de l'esprit et les créations de marchandises, entre le travail créateur et le travail aliéné. Certains estiment que ces activités culturelles sont coûteuses et inutiles, puisqu'elles ne touchent, parfois, que peu de monde. Certes un CE se doit de s'adresser au plus grand nombre, mais s'agissant d'activités culturelles, le meilleur critère, pour juger de leur intérêt ou de leurs résultats n'est pas celui de la rentabilité.

L'atelier, le bureau, sont trop souvent des lieux où pèse la hiérarchie, où l'on exécute des tâches sur lesquelles il nous est interdit de réfléchir. Le simple fait que dans ces lieux de contrainte, existe un espace de débats ou des possibilités d'expression, cela concourt à ce qu'au sein même de l'exploitation la place du citoyen continue d'exister. Il se peut que le travailleur ne passe jamais la porte du CE, mais il sait qu'il pourra le faire, lorsqu'il en aura le temps ou l'envie, un jour ou l'autre : qu'on enlève cette possibilité, cet espoir, et c'est l'oppression du travailleur qui est renforcée.

Continuer à offrir des vacances autrement qu'en consommant du rêve, continuer la pratique du sport dans une autre optique que l'élitisme, c'est ça que doit permettre un CE !! Proposer dans des Villages Vacances, ou sur les lieux du travail, des activités manuelles, artistiques ou de loisirs, c'est donner au salarié l'occasion d'exprimer sa personnalité, de faire l'expérience qu'avec souvent les mêmes outils que dans son activité professionnelle, il peut être décideur et vivre l'aventure du travail libre et créateur. C'est ainsi que se forge l'idée que d'autres manières de faire, que d'autres choix de production sont envisageables.

On nous dira : c'était vrai hier mais les conditions actuelles de travail et de loisirs ont changé, et l'ordinateur est devenu un outil principal. Donc l'instrument du travail et des loisirs serait le même, des interconnexions s'établiraient entre ces deux domaines et nous, militants, n'aurions rien à en dire?!!! A l'évidence, les CE ont à investir le champ des nouvelles technologies et permettre leur appropriation par tous. De nos jours « cliquer » sur un moteur de recherches, c'est n'avoir que les réponses qu'une entreprise privée a sélectionné. Les CE, avec tous ceux qui luttent, devraient être en pointe sur la revendication d'un Internet public.

On le voit la responsabilité du CE ne se limite pas à attribuer des subventions même si elles sont nécessaires. La subvention ne doit pas être donnée pour pallier le manque de revenus : elle ne doit pas être un complément de salaire, sinon elle devient une justification pour le patron de sous-payer ses salariés. Quand il y a subvention c'est parce que qu'il y a un choix syndical. La distinction n'est pas toujours simple à faire et les tarifs réduits sur les villages de vacances pourraient laisser penser qu'il s'agit là uniquement d'une aide financière, mais ils permettent surtout que tous les membres d'une entreprise, quels que soient leur catégorie ou leur salaire, bénéficient de droits équivalents, que leurs enfants aient des conditions d'accueil semblables et que tous se retrouvent ensemble: c'est ainsi que l'on participe de la solidarité et de

C'est peut-être cela qui nous manque à l'heure actuelle : une nouvelle réflexion sur les conditions de la solidarité et de l'accès aux œuvres de l'esprit pour le monde du travail tel qu'il est devenu. A une époque où l'offre est pléthorique, où avec internet tout est accessible, mais où la pauvreté et la précarité limitent les possibilités et où la publicité formatte les esprits, les actions des CE doivent certainement être revues. Mais les objectifs fondamentaux doivent demeurer : ouvrir aux travailleurs le choix le plus large possible et ainsi leur permettre un regard critique sur la réalité qui les entoure.

Dans le domaine des spectacles, ne serait-il pas incongru de subventionner n'importe quoi, au risque de voir rapidement, comme nous l'évoquons plus haut, les entreprises privées, vendre à des tarifs élevés, en sachant que derrière les CE subventionneront ? Là encore, le CE se mettrait au service de la rentabilité du Capital. Les subventions doivent rester l'outil qui permet aux salariés d'enrichir aussi bien leur sensibilité que leurs connaissances. Le raisonnement est identique avec les « Chèques Lire » : sans un travail critique sur l'ensemble des livres qui s'éditionnent, ce chèque ne fait que relayer la tendance du marché. En présentant l'éventail le plus large d'auteurs ou d'éditeurs, les CE participent à la liberté et à la diversité de la création littéraire.

RENOUVELER LA CHARTE CULTURELLE

Rappeler tout cela ne revient pas à ignorer les difficultés que rencontrent les camarades en charge de ces questions aujourd'hui. Nous ne disons pas qu'il ne faut rien changer. Au contraire nous pensons que la situation nouvelle, née de la privatisation d'Air France dans le cadre d'une grave crise du capitalisme, appelle des solutions nouvelles. Mais nous pensons que cela passe par une réflexion à partir des principes de base énoncés par la CGT. La Charte Culturelle, pour laquelle la CGT s'était fortement impliquée a peut-être vieilli, cependant l'idée qu'il faut avoir une conception « globale » de la culture, prenant en compte à la fois l'activité professionnelle, les activités physiques et sportives, les pratiques syndicales, politiques et civiques, nous semble, encore de nos jours, d'une grande actualité. La culture n'est pas un patrimoine mais une énergie à mettre au service de la transformation de soi et du monde.

Ce n'est pas telle ou telle activité qui, par essence, serait culturelle mais bien plutôt sa charge transformatrice, sa capacité à produire du neuf, de l'inédit. La notion de culture que porte la CGT s'appuie sur une analyse de classe de la société, c'est aussi cette vision qui légitime notre regard sur ce qui se passe à Air France et dans l'ensemble des entreprises. Les Capitalistes sont entrés aujourd'hui dans une grande offensive idéologique pour amener les travailleurs à accepter leur exploitation en ne leur laissant pas voir d'alternatives à leur société libérale. Face à cela la culture apporte des éléments de réponse, elle doit donc être au cœur de la préoccupation des CE.

ET LE CE DGI DANS CE CONTEXTE ?

Et puisque les grandes idées doivent trouver leur concrétisation sur le terrain, en tant qu'anciens salariés de cette grande Entreprise qu'est Air France, mais toujours militants, nous souhaitons que le CE DGI, malgré les difficultés que nous ne sous-estimons pas, se souvienne du rôle historique qu'il a joué et qu'il maintienne des activités sociales et culturelles de haut niveau.

C'est d'autant plus important à un moment où ce choix est abandonné par les 7 autres CE.

Rappel:

Cet article a été rédigé à deux plumes par Michel COMPTE et Jacques AUBERT, en puisant dans les écrits des camarades Gérard GAUDICHEAU et Jean-Michel LETERRIER